

DIPLÔME SUPÉRIEUR DU NOTARIAT (DSN)

Formation continue

DURÉE

2 ans

LIEU

U.F.R Droit et Économie

PARTENAIRES

CFPN de Paris
CNEPN



Objectifs

Le Diplôme Supérieur du Notariat vise à offrir une formation professionnalisante de qualité, en partenariat avec le Centre de Formation Professionnel Notarial de Paris (CFPNP) et les acteurs du notariat sur place, avec la mise en place de semestrialités partagées sur Paris et La Réunion, facilitant l'accomplissement du stage de deux ans effectué par les titulaires d'un Master 2 mention ou spécialité droit notarial à La Réunion.

Il offre également une formation adaptée, qui tient compte des spécificités locales tant sur le plan économique et juridique que sociologique et géographique.

Contenu de la formation

Les enseignements répartis en quatre périodes semestrielles sont, pour chaque période, donnés sous forme de séminaires d'études, d'une durée et d'une fréquence fixées en fonction des thèmes d'étude ou de révisions choisis par l'équipe pédagogique.

Techniques des structures, relations et mutations des entreprises civiles et commerciales

Constitution des sociétés + apports
Fiscalité des apports
Transmission à titre gratuit
Immobilier d'entreprise & SCI
Cession droits sociaux & garanties
Statut des dirigeants, Statuts des associés, Décisions collectives
SARL, SA, SAS et montages unipersonnels (EIRL, auto-entrepreneur)

Urbanisme, construction, copropriété, rural, environnement

Planification urbaine, règles d'utilisation du sol
Autorisations, permis, certificats de conformité
Lotissements et divisions
Contrats de construction (promotion, vefa)
Droit rural
Fiscalité (immo, rurale, défiscalisation)

Actes courants et techniques contractuelles

Le notaire : profession et environnement (2 séances)
L'acte notarié (2 séances)
Théorie générale des obligations : notions générales (1 séance)
Les avants-contrats
La vente d'immeuble
La vente de fonds de commerce
Les baux
Les sûretés personnelles et garanties : notions générales et pratique notariale
Les sûretés réelles : notions générales et pratique notariale
La fiducie
Actes courants et Droit international privé

Techniques des liquidations et partages des communautés et successions

Régimes matrimoniaux
Successions légales et testamentaires
Modification de la dévolution successorale
Déclaration de succession
Partage (action-formes)
Partage avec rapport, avec réduction, judiciaire
Actes équivalents au partage
Donations
Droit international privé de la famille, des successions et libéralités
Assurance-vie

Compétences visées

La formation proposée est construite à l'effet de permettre aux étudiants-stagiaires :

- de maîtriser les concepts et techniques juridiques nécessaires à la pratique notariale
- de maîtriser les outils nécessaires à la pratique notariale
- d'acquérir une connaissance approfondie de l'ensemble
- des disciplines qui sont tant au coeur qu'en périphérie de l'activité notariale
- d'avoir une perception concrète de tous les problèmes posés par l'activité notariale
- d'appréhender les données concrètes de l'exercice de la profession de notaire.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Anne-Françoise ZATTARA-GROS
Maître de conférences HDR en droit privé
afzattara@orange.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Stéphanie REVASK-FONTAINE
Bureau pédagogique - DSN
stephanie.fontaine@univ-reunion.fr

0262 93 84 23

Conditions d'admission

- Etre titulaire d'un Master 2 en Droit, spécialité ou mention « Droit notarial »

Modalités d'examens

Les examens des deuxième et troisième années d'études en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur de Notariat sont organisés en conformité avec les textes en vigueur. Le régime des examens des deuxième et troisième années d'études en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur de Notariat est défini par l'arrêté du 28 avril 2008 relatif au diplôme supérieur du notariat. Chacune des quatre périodes semestrielles donne lieu à un contrôle des aptitudes et des connaissances sous la forme, d'une part, de contrôle continu, d'autre part, d'examens périodiques ou terminaux. Le contrôle continu des connaissances a pour but d'évaluer l'aptitude de l'étudiant-stagiaire et sa progression dans la semestrialité concernée et peut notamment prendre la forme de devoirs en salle, d'exposés, de travaux ou d'interventions aux séminaires. Il donne lieu à l'obtention d'une note de 0 à 20.

Poursuites d'études

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat
- Concours des professions juridiques et judiciaires (magistrature)
- Thèse de doctorat
- Examen professionnel d'huissier
- Etc.

Débouchés métiers

Profession de notaire et métiers du notariat.

